

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

## PROCES VERBAL

**Présents** : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT - F. LEON - A. FOURNIS - J. DROUOT - P. PETIBON - C. LATOUCHE - J. LE GLAS - B. HUONNIC - R. BONABAL - J. F. BOUGET - E. CRESSEVEUR - F. KEREMPICHON - A. LE GALL – C. LE RUMEUR - R. MORINIERE - V. PERROT – M-A. RIOUAL - A. SOURIMANT - M. LE CORRE - I. ADAM - V. GUIMBERTEAU.

**Procurations** :

F. GUEHL à Annette SOURIMANT

D. COLLIN à Viviane GUIMBERTEAU

Absence sans procuration : L. L'HAVEANT

**Secrétaire de séance** : A. SOURIMANT

➤ **Adoption du dernier compte rendu**

Le Maire commence le Conseil par demander l'approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal.

Il est adopté à l'unanimité.

Introduction du Maire :

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année en souhaitant la fin de la crise sanitaire. Nous avons hâte également de retrouver la salle du Conseil Municipal, à l'étage de la Mairie.

Les prochains conseils municipaux se tiendront le 25 février 2021 et le 25 mars 2021.

Arrivée F. LEON : à 19H07 et E. CRESSEVEUR

Nous abordons les points à l'ordre du jour :

**1-Convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain »**

Le Maire explique la démarche et le label Petites villes de demain. 3 communes ont été retenues pour le territoire de Lannion Trégor Communauté à savoir Plestin les Grèves, Tréguier et Plouaret.

Les 3 communes ont été reçues à la Sous-préfecture pour approfondir les termes de la convention. Les communes ont 18 mois pour approfondir leur projet. Le ou les Chef(s) de projet vont être recruté(s) dans les prochaines semaines.

La commune a 18 mois après la signature de la convention pour proposer un projet et signer un avenant à l'ORT pour rentrer dans un dispositif de rénovation urbaine comme OPAH RU.

Le dossier de l'appel à projet de 2019 est la base de travail mais désormais il faut se projeter sur un projet à 5 ans avec des thématiques sur les logements, la santé, l'aménagement des centres-villes et sur le développement économique.

Le Maire demande au Conseil de valider la convention même si cette dernière évolue au gré des échanges avec les services de la Sous-préfecture.

Elle est adoptée à l'unanimité.

## **2- DETR et plan de relance départemental**

- ✓ DETR : 2 projets pourraient entrer dans la DETR à savoir la rénovation de l'ancienne école maternelle pour y implanter le projet de pôle scolaire et aussi la réfection et la sécurisation de la rue Claude Coty.

En fonction des réponses des services instructeurs de l'Etat notamment, la commune présentera le projet qui répond le mieux aux critères attendus et qui sera susceptible d'avoir le plus de subventions.

- ✓ Plan de relance phase 2 du Conseil Départemental :

La commune a déjà obtenu 50 000 € pour la MAM.

La commune présente également, pour la phase 2, un équipement sportif, prêt à l'heure actuel à savoir le boulodrome. La réhabilitation et l'extension de ce dernier sont prévues.

Le Maire demande au Conseil à l'unanimité de pouvoir solliciter les subventions.

L'accord est donné à l'unanimité.

## **3- Convention commune et OCM**

M. Le Corre explique les changements depuis la dernière version de la convention qui date de 1997. Des évolutions sont intervenues depuis et l'OCM prend de nombreuses manifestations culturelles en charge sur la commune à savoir le printemps des poètes, la journée européenne des métiers d'art, le circuit des chapelles....

Après de nombreux échanges et une validation en commission culture, un compromis a été trouvé entre la commune, l'OCM et le poste de Yaëlle Ruvoën (80% pour OCM et 20% service culturel).

Question de Y. Le Brigant :

Il est regrettable que la location à 650€ par l'OCM de la salle An Dour Meur soit sous-évaluée. En effet, la salle est déjà mise à disposition gratuitement à l'OCM ou à Ti an Holl dans l'année.

Réponse de M. Le Corre : le prix est juste et c'est le prix pratiqué pour toutes les associations.

Question de R. Bonabal : à la lecture de la convention, il est indiqué que Yaëlle Ruvoën travaille pour les projets de la commune « après concertation » avec l'OCM ? Pourquoi brider ces 20% ?

Réponse de M. Le Corre : Yaëlle Ruvoën est mise à disposition de l'OCM donc l'OCM gère son planning. Initialement, le mot proposé était « après accord » de l'OCM, mais il a été remplacé par « après concertation » qui laisse davantage de liberté pour l'agent.

On est obligé de demander un partenariat et une concertation avec l'association.

La convention est adoptée sauf 1 abstention. (R. Bonabal)

#### **4- Convention ASPTT pour le judo :**

La subvention du judo sera adaptée en fonction de la somme déjà attribuée à savoir 928€.

Cette convention est renouvelée pour 4 ans.

La convention est adoptée à l'unanimité.

#### **5- Convention eaux pluviales urbaines et LTS**

Convention pour les eaux pluviales urbaines : dans le cadre de cette opération, Lannion Trégor Communauté prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune pour mener à bien les travaux sur le RD 786 et la rue Claude Coty.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Convention GCSMS LANNION-TREGOR SOLIDARITE (ancien SIVU, Syndicat intercommunal à vocation unique d'aide-ménagère) : aujourd'hui, une mise à disposition des locaux à la maison des services est faite pour le SIVU. Il est question, par le changement de cette convention, d'autoriser le GCSMS à utiliser les locaux à la maison des services moyennant une contrepartie financière.

La convention ci-joint est l'ancienne version avec le SIVU. Le Maire propose la même convention en remplaçant le SIVU par le GCSMS.

L'unanimité est acquise pour les 2 conventions.

#### **6- Commissions Bocage et sociale**

Commission Bocage : une nouvelle répartition est proposée pour alléger la charge de l'adjoint aux travaux et urbanisme, F. Léon.

Désormais, J. Le Glas sera compétent pour la signalétique en ville et en campagne, pour les opérations d'acquisition foncière, pour les études sur les travaux dans les bâtiments communaux et pour les relations avec les chemins plestinais.

Bertrand Huonnic sera en charge de la commission Bocage, qu'il présidera à la place de J. Le Glas. Il sera également en charge des jardins partagés et conserve sa mission « Développement durable ».

Cela entraîne des modifications dans les commissions. Les deux élus seront rattachés au maire.

Commission sociale : 11 personnes pour la commission sociale sont proposées au lieu de 6 habituellement. Avec l'usage, l'adjointe aux affaires sociales s'est rendue compte que les sous-commissions n'étaient pas assez réunies car il n'y pas suffisamment de sujet pour les réunir. Il est proposé de retirer ces sous-commissions et de faire une commission sociale unique où seront convoqués les membres intéressés par les sujets suivant l'ordre du jour.

Les nouvelles compositions sont validées à l'unanimité.

### **7- SDE 22 : appel d'offres pour achat d'énergies**

Le Maire demande l'autorisation pour adhérer au groupement de commandes d'énergies.

La convention a une durée permanente. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies. L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

Des gains d'économie sont à prévoir pour la commune.

La convention est adoptée à l'unanimité.

### **8- Tableau des effectifs :**

Le Maire soumet au Conseil le nouveau tableau des effectifs à adopter avec l'apparition des créations de postes.

Il demande aussi au Conseil de valider le tableau des ratios promu/promouvable en 2021.

Les deux points sont adoptés à l'unanimité.

### **9- Kéranilis :**

Résidence en copropriété pour la résidence Kéranilis. Le partage de la prime d'assurance à Groupama est proposé comme tel :

Cotisation 2021 pour l'assurance de Kéranilis : 831,59 €

Propriétaire	Parties communes	Box garage	Total
Commune de Plestin Les Grèves	36 570 / 100 000 Montant : 304.12		304.12 €
Mme HELLEGOUARCH	18 675 / 100 000 Montant : 155.30	3 525/100 000 Montant : 29.31	184.61 €
Mme BERTHOU	18 715 / 100 000 Montant : 155.63	3 525/100 000 Montant : 29.31	184.94 €
Mme MARTIN M. MARTIN	15 465 / 100 000 Montant : 128.61	3 525/100 000 Montant : 29.31	157.92 €
<b>Total</b>			<b>831.59 €</b>

La répartition est adoptée à l'unanimité.

## **10- Présentation du projet éco pâturage :**

Un essai d'éco-pâturage au Parc An Dour Meur va être lancé pour notamment, pallier à l'entretien mécanique mais aussi dans un souci pédagogique et de développement durable. Des moutons vont être installés dans une bergerie.

La Clôture est à faire et l'abri a été réalisé par le Service Enfance Jeunesse dans le cadre du dispositif d'argent de poche.

Une entreprise va s'occuper de l'entretien, de la nourriture, de l'eau...

## **11- Questions diverses :**

- Point d'information de F. Léon : un arrêt des travaux à An Dour Meur avait été décidé mais une reprise est imminente et a été autorisée par Lannion Trégor Communauté. Des visites sur site et un projet en cours d'écriture sont actuellement en cours et sera présenté aux élus.

- Informations à transmettre de Lannion Trégor Communauté donné par le Maire :

Pour l'animation territoriale, Lannion Trégor Communauté redéfinit son projet de territoire avec 5 axes de développement : deux axes transversaux, un défi territoire et citoyenneté, un axe sur la préservation de l'Environnement, trois défis de transformer les ressources en richesse, un axe sur l'aménagement du territoire (PLUI, SCOT...) et un axe « vivre solidaire ».

Concernant la relation entre l'agglomération et les communes, il faut favoriser la communication et créer une dynamique au sein des pôles territoriaux. Une nouveauté est lancée pour coordonner les actions entre les mairies et l'agglomération.

Sur chaque pôle, un Vice-président de l'agglomération et un maire, qui animera la réunion du pôle, sera désigné. Ils feront remonter les informations.

Pôle de Plestin : nomination du maire de Ploumilliau et comme Vice-président : nomination du maire de Plestin.

Points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Point prime de Noël : verser la prime de fin d'année aux agents en novembre plutôt qu'en décembre. Vote à l'unanimité.

- Facture P. Petibon : remboursement des achats chez LIDL par P. Petibon pour les besoins de la mairie. Adoption à l'unanimité.

- Primo accédant : 1ère prime de 2021 accordée pour M. MARTIN Romain, rue Villeneuve à Plestin les Grèves. Vote à l'unanimité.

- Appel à projet pour numérisation des écoles primaires par l'Etat : des financements intéressants vont être débloqués par l'Etat pour établir un socle de numérisation au sein de toutes les écoles. Les écoles primaires et élémentaires sont concernées. Le Maire souhaite que la commune y dépose un dossier (dossier à déposer avant le 31 mars).

Fin de la séance à 20h 23.

